



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés **2021**

1. Présentation du service

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

placés sous la responsabilité du

ID : 031-200034957-20220712-22_103-DE

Le service Protection de l'Environnement possède un effectif de 24 agents
Directeur des Services techniques, répartis comme suit :

- 4 chauffeurs titulaires
- 4 chauffeurs remplaçants / ripeurs
- 9 ripeurs
- 1 responsable gestion et valorisation des déchets
- 1 coordinateur collecte
- 1 responsable stratégie environnementale
- 1 ambassadeur du tri
- 1 agent technique pour l'entretien du bâtiment et des camions
- 1 secrétaire administrative

Ce service est situé à Fronton, 4 impasse l'Abbé Arnoult.

Les dix communes de la Communauté de Communes du Frontonnais, sont toutes collectées par les équipes du pôle Protection de l'Environnement.

Au 1^{er} janvier 2021, la population de la CCF représente **26 724 habitants**.

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés visant à réduire les déchets est en cours de définition. Les objectifs du PLPDMA pour la CCF sont à la fois de respecter la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : réduction des déchets de 15 % en 2030 par rapport aux données 2010 (en kg/hab), mais également d'être en cohérence avec les objectifs du Plan régional : réduction de 13 % en 2025 par rapport aux données 2010.

Aussi, un Plan Climat Air Energie Territorial a été adopté en conseil communautaire du 12 décembre 2019. Il comprend des actions visant à lutter contre le changement climatique et s'y adapter, à promouvoir les énergies renouvelables pour développer l'autonomie énergétique du territoire et à améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergies fossiles.

Madame Jeanine GIBERT, Vice-Présidente, a en charge ce service.

2. Indicateurs techniques

2.1 La collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées par 4 camions, en porte à porte ou en bacs de regroupement dans certains lieux (impasses, lotissements, groupe d'habitations isolées, immeubles collectifs). Elles sont collectées une fois par semaine (C1), exceptés les métiers de bouche et certains collectifs, collectés deux fois par semaine (C2).

Les jours de collecte sont les suivants : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi. Les tournées s'effectuent selon différents secteurs.

Total des ordures ménagères collectées

	2019	2020	2021
Tonnage	6048	6320	6484
Ratio kg / habitant	234	240	243
Evolution du ratio	-1,27%	+2,56%	+1,25%

En 2020, **6 484 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées soit 243 kg par habitant. On constate une hausse de 1,25 % par rapport à l'année 2020.

Les ordures ménagères collectées par les camions du pôle Protection de l'Environnement sont acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Bessières pour y être incinérées. Les résidus (mâchefers) sont en sous-couches pour la réfection des routes.

2.2 La collecte sélective

Les emballages à recycler (hors verre) sont collectés par 2 camions (dont 1 collectant également les ordures ménagères), en porte à porte ou en bacs de regroupement dans certains lieux (impasses, lotissements, groupe d'habitations isolées, immeubles collectifs).

Les communes sont collectées une fois toutes les deux semaines (C 0,5). Les jours de collecte sont les suivants : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi. Les tournées s'effectuent selon différents secteurs.

La collecte des emballages à recycler

	2019	2020	2021
Tonnage	1288	1279	1351
Ratio kg / habitant	50	49	51
Evolution	+2,04%	-2%	+4%

En 2021, **1 351 tonnes** d'emballages à recycler ont été collectées soit 51kg par habitant. On constate une hausse de 4 % par rapport à l'année 2020.

La collecte du verre

Le verre est collecté en apport volontaire par un prestataire privé. Le parc de colonnes à verre, renouvelé dans le cadre du plan de relance fin 2016, comprend 100 colonnes en 2021.

On constate une stabilité du tonnage d'emballages en verre collecté par rapport à 2020.

Communes	2019	2020	2021	Evol. 2020 / 2021
Bouloc	126,15	138,62	137,18	-1,04%
Castelnau	161,28	189,15	177,79	-6%
Cépet	45,15	51,66	47,83	-7,4%
Fronton	228,39	230,73	248,18	+7,56%
Gargas	15,57	13,26	14,39	+8,55%
Saint-Rustice	20,61	25,01	21,32	-14,77%
Saint-Sauveur	30,81	30,47	37,37	+22,64%
Vacquières	44	43,96	43,10	-1,95%
Villaudric	50,23	54,84	53,37	-2,69%
Villeneuve lès Bouloc	37,61	48,35	48,63	+0,59%
TOTAL	759,8	826	829,2	+0,39%

Matériaux triés et recyclés (en kg/hab)

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-200034957-20220712-22_103-DE

	2019	2020	2021	2020 / 2021
Papiers / cartons	33,62	33,43	33,18	=
Bouteilles et flacons plastique	4,7	4,28	3,55	-17,6%
Emballages métalliques	1,43	1,48	1,47	=
Verre	29,35	30,93	31,49	+1,81%
Total	69,1	70,1	69,69	=
Evolution	+6,64%	+1,45%	=	

2.3 Les encombrants

La Communauté de Communes du Frontonnais a mis en place un service exceptionnel de collecte pour les gros encombrants. Cette collecte, réalisée par un prestataire privé, est organisée une fois par trimestre, sur inscription des particuliers auprès du pôle Environnement, en indiquant la nature précise des déchets à enlever.

En 2021, **714 personnes** ont bénéficié de cette collecte contre 657 en 2020.

Le tonnage collecté est de 69,1 tonnes soit 2,59 kg/hab (2.82 kg/hab en 2020).

2.4 Déchets verts

Un service de collecte des déchets verts en porte à porte existait sur deux communes de l'ex SIVOM du Girou (Cépet et Saint-Sauveur). Ce service a été maintenu lors de l'intégration de ces communes et les déchets verts sont désormais collectés par un prestataire privé.

La collecte se déroule sur inscription en mairies, le premier mercredi des mois de mars à novembre. Ils sont ensuite acheminés vers la plateforme de compostage ROM à Bruguières.

Communes	2019	2020	2021
Cépet	30,98	29	36,78
Saint-Sauveur	39,58	32,82	43,32
TOTAL	70,56	61,82	80

80 tonnes de déchets verts ont été collectées en porte à porte, soit une augmentation de 29 % par rapport à 2020.

2.5 Textiles

Les Textiles, Linges, Chaussures (TLC) sont collectés en apport volontaire par l'association Le Relais 81. 29 bornes sont implantées sur le territoire en 2021.

Evolution des points de collecte par commune (en tonnes) :

Communes	Nombre Bornes 2021	Tonnage collecté en 2019	Tonnage collecté en 2020	Tonnage collecté en 2021	Evolution
BOULOC	6	22,67	16,28	18,64	+14,5%
CASTELNAU D'ESTRETEFONDS	5	11,12	8,65	12,20	+41,04%
CEPET	3	7,63	5,61	7,44	+32,62%
FRONTON	6	28,45	20,04	27,91	+39,27%
GARGAS	1	1,41	1,63	2,01	+23,31%
SAINT RUSTICE	2	2,95	2,94	3,26	+10,88%
SAINT-SAUVEUR	2	4,51	3,75	4,26	+13,6%
VACQUIERS	2	4,34	3,71	4,71	+26,95%
VILLAUDRIC	1	5,55	3,49	5,1	+46,13%
VILLENEUVE les BOULOC	1	2,53	2,02	2,45	+21,29%
TOTAL	29	91,16	68,12	87,98	

Envoyé en préfecture le 20/07/2022
 Reçu en préfecture le 20/07/2022
 Affiché le 2021 / 2021
 ID : 031-200034957-20220712-22_103-DE

87,98 tonnes de TLC ont été collectées en 2021, soit une hausse de 29 % par rapport à 2020.

2.6 Cartons professionnels

Dans le but de valoriser une partie des déchets produits par les assujettis à la redevance spéciale, la Communauté de Communes a mis à disposition des bennes sur trois communes (Bouloc, Castelnaud, Fronton), permettant aux professionnels de déposer les cartons d'emballages afin qu'ils soient recyclés.

Tonnage de cartons ondulés collectés

Lieu	Tonnage		
	2020	2021	Evolution
Bouloc	10,54	9,68	- 8,16%
Castelnaud d'Estrétefonds	31,34	30,03	- 4,18%
Fronton	21,58	25,85	+ 19,79%
TOTAL	63,46	65,56	+3,31%

2.7 Benne pneus des particuliers

Les pneus étant refusés en déchèteries, la CCF met à disposition de ses administrés une benne pour jeter les pneus. Ils doivent avoir été déjantés au préalable.

Tonnage de pneus collectés

2020	2021	Evolution
8,4	15,18	+80%

2.8 Location de bennes à déchets verts et gravats pour les particuliers

Les bennes sont mises à disposition des particuliers au coût de 70 € pour une durée de 3 jours maximum (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2020). Si la benne est déposée sur domaine public, une demande auprès de la mairie doit être faite pour l'autorisation du dépôt (permission de voirie) un mois avant la date d'intervention.

Depuis le mois de juillet 2019, la mise à disposition de bennes aux particuliers est effectuée en régie par les agents de la CCF (bennes et camion loués à un prestataire privé).

Nombre de réservations de bennes à déchets verts et gravats par commune

Communes	2019	2020	2021	Evolution
Bouloc	52	37	52	+41%
Castelnau	62	51	60	+18%
Cépet	21	18	8	-55%
Fronton	41	37	38	+3
Gargas	6	10	10	=
Saint-Rustice	3	2	2	=
Saint-Sauveur	16	21	15	-29%
Vacquiers	5	5	7	+40%
Villaudric	6	13	10	-23%
Villeneuve lès Bouloc	27	23	21	-9%
TOTAL	239	217	257	+18%

- Sur 2021, cela représente **298 tonnes** de déchets verts soit une hausse de 6 % par rapport à 2020.

2.9 Déchèteries

L'accès des déchetteries est gratuit et réservé exclusivement aux ménages. Les habitants de la CCF peuvent apporter leurs déchets dans les treize déchetteries gérés par DECOSET (valeur 2019).

Les déchetteries disponibles sont Cornebarrieu, Colomiers, L'Union, Ramonville, Verfeil, Saint-Alban, Fronton, Montgiscard, Grenade, Garidech, Cadours, Labège et Villemur sur Tarn.

L'accès est réservé aux particuliers possédant un véhicule léger avec remorque ou un fourgon d'une largeur inférieure à 2,25 m et d'un poids total en charge inférieur à 3,5 tonnes.

En 2021, DECOSET constate un apport en déchetterie équivalent à 213 Kg/hab (+15% par rapport à 2020).

2.10 Communication

Des actions de communication régulières sont indispensables pour maintenir la mobilisation des citoyens vis à vis de la collecte sélective.

C'est pourquoi la CCF met en place différents outils d'information pour ses habitants pour communiquer sur le tri. En plus des documents habituels édités annuellement (calendriers...), un site Internet est disponible à l'adresse suivante: <http://www.cc-dufrontonnais.fr/>

Sont également mises en place des actions de proximité comme la distribution de documents aux nouveaux habitants, sensibilisation en porte à porte, des expositions sur le thème des déchets et des interventions pédagogiques dans les écoles primaires.

2.11 Composition déchets collectés en Kg/hab

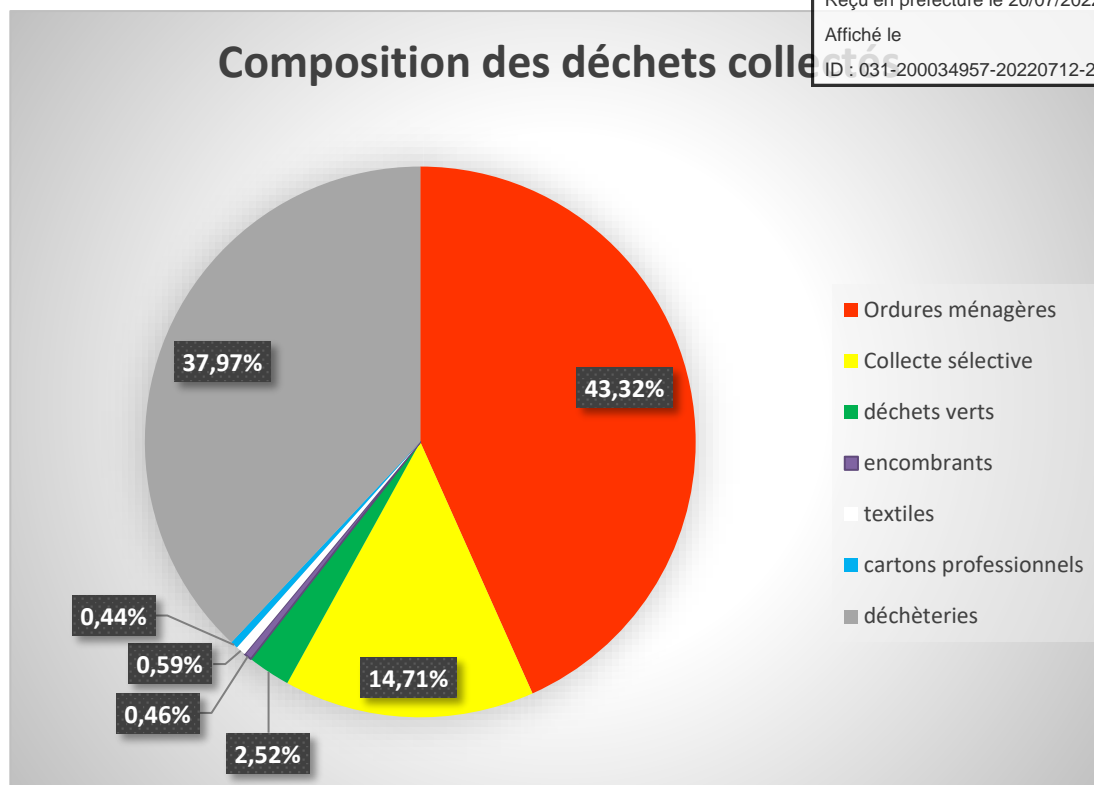
Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 031-200034957-20220712-22_103-DE

Berger
Levrault



3. Indicateurs financiers

3.1 Dépenses annuelles

Principales dépenses du service environnement

	Compte Administratif 2021
FONCTIONNEMENT	
Charges générales	536 757
Charges personnel	772 135 €
Autres charges de gestion	2 145 235 €
INVESTISSEMENT	
Immobilisations corporelles	1 113 895 €

Répartition des coûts de fonction

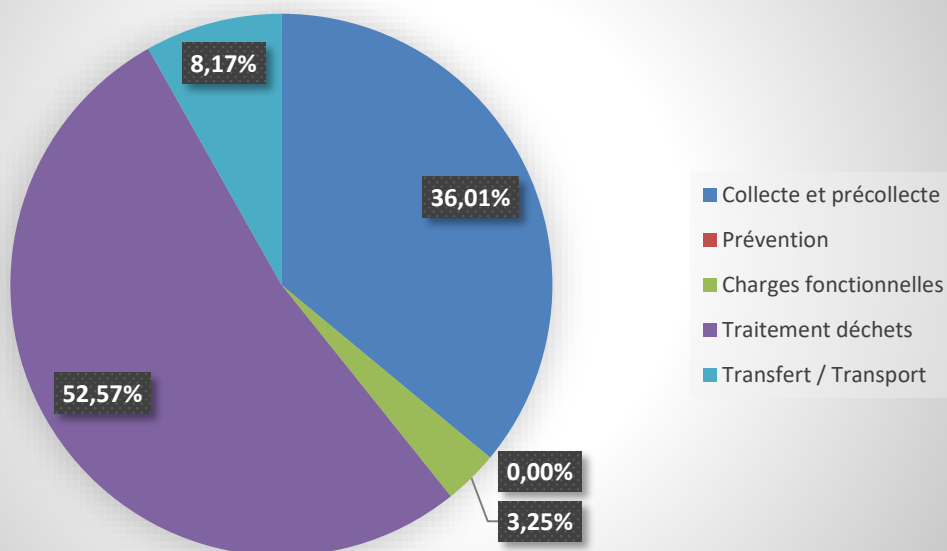
Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

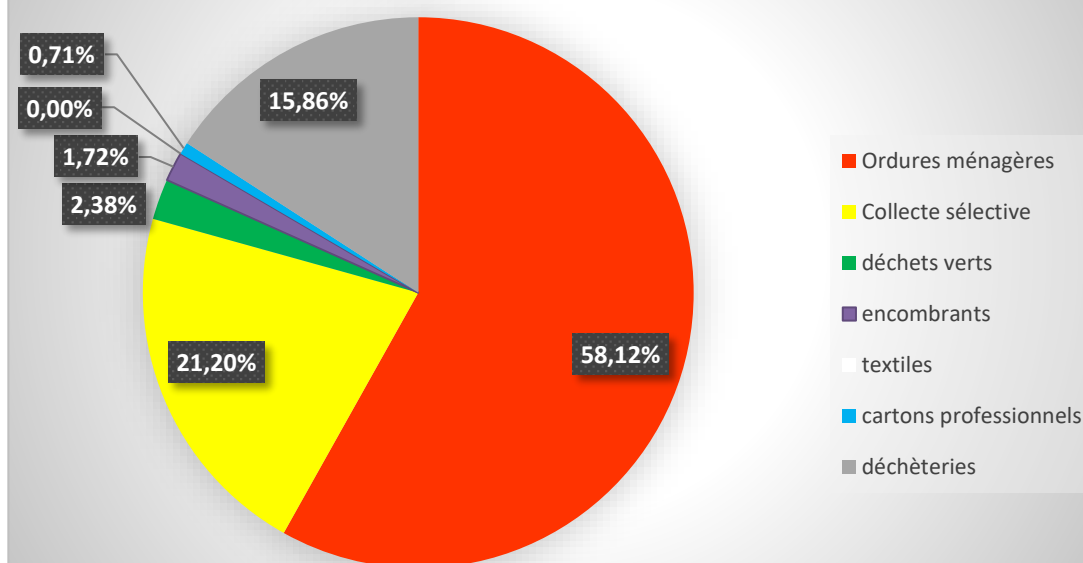
Affiché le



ID : 031-200034957-20220712-22_103-DE



Coût aidé par flux en %



3.2 Prestations rémunérées

En 2021, la CCF a versé :

- **63 012 euros** à la société COVED pour ses prestations de collecte des encombrants et de déchets verts en porte à porte
- **30 175 euros** à la société PAPREC pour la prestation de location de bennes à cartons pour les professionnels et pour la benne à pneus
- **88 783 euros** à la société CARCANO pour la prestation de collecte des colonnes aériennes à verre et pour la collecte des colonnes enterrées (ordures ménagères et emballages à recycler).
- **10 265 euros** à la société EASYTRI pour la prestation de collecte et traitements des biodéchets des cantines scolaires.

3.3 Modalités de financement

Le financement de la section de fonctionnement est effectué par :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- la Redevance Spéciale (RS)
- les soutiens des éco-organismes, principalement CITEO en fonction des performances de la collecte sélective.
- la valeur de reprise des matériaux issus des collectes sélectives

Le financement de la section investissement est effectué par les subventions, le FCTVA et l'autofinancement.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

En 2021, le taux de TEOM est de 12,50 %, soit une augmentation de 1 point par rapport à l'année 2020.

Le coût final du service de collecte et traitement des déchets payé directement par les ménages s'élève à un montant de 3 331 522€ soit **125 € / habitant**.

La Redevance Spéciale (RS) :

La Redevance Spéciale s'applique à tous les producteurs de déchets qui ne sont pas les ménages : administrations, commerces, artisans, professions libérales, y compris les établissements exonérés de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour ces catégories, les élus de la CCF ont décidé que la RS se substituait à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) basée sur la valeur locative des propriétés bâties calculée par le Centre des Impôts.

La Redevance Spéciale est calculée en fonction du volume de déchets produit de façon hebdomadaire et déclaré par le producteur de déchets. Son tarif est de 1,90 € / l en 2021.

- Nombre d'assujettis à la Redevance Spéciale en 2021 : **354**

Montant de la Redevance Spéciale perçue en 2021 : **468 013 €** dont :

- **318 269 €** provenant des Professionnels
- **149 744 €** provenant des Administrations

Soutiens CITEO :

CITEO soutient les collectivités dans leur programme de collecte sélective en leur reversant la taxe perçue auprès des producteurs d'emballages et de papiers. Les aides portent sur les tonnes de produits triés et sur les actions de communication.

En 2021, la CCF a reçu **236 641 euros** pour le soutien au titre du contrat pour l'action et la performance (CAP) versé par CITEO.

Vente matériaux :

La vente des produits de la collecte sélective s'élève à **54 182 € (emballages métalliques, plastiques, en carton et en verre)**.